



E-Review

Electronic Newsletter of the African Seed Trade Association

April 2009

In this edition:

- **Nouvelles de l'Association Semencière Nationale de Madagascar (AMPROSEM)**
- **Congrès de l'AFSTA 2009 en bref**
- **Mise en place des réglementations des Essais de Performance Variétale au Kenya**
- **Le Ministère de l'Agriculture du Malawi homologue des variétés de maïs tolérantes à la sécheresse**
- **Lancement du fonds d'investissement semencier pour renforcer l'industrie semencière africaine**

NOUVELLES DE L'ASSOCIATION SEMENCIERE NATIONALE DE MADAGASCAR (AMPROSEM)

Par Eddy Randrianatsimbazafy, Président de l'AMPROSEM
E-mail : eddy.randriana@gmail.com

L'Association Malgache pour la Promotion des Semences (AMPROSEM) est une association des semenciers privés qui travaille en partenariat avec le Ministère de l'Agriculture pour toutes actions sur l'avenir de secteur semencier. Cela se manifeste par l'organisation et l'animation de l'interprofession semencière en sensibilisant les membres pour s'intégrer dans le métier du professionnalisme. Les membres se penchent actuellement sur la redynamisation de l'AMPROSEM pour qu'elle devienne un véritable organe représentatif du secteur semencier privé malgache.

Plusieurs activités ont été prévues dans son programme de travail telles que l'élaboration du plan stratégique et du business plan de l'association, l'implantation d'un laboratoire de semence, l'édition des brochures sur la semence à distribuer au niveau national et surtout la mise en place d'un fonds renouvelable pour les membres de l'AMPROSEM sous forme de prêt souple.

La stratégie nationale semencière a été adoptée au conseil de gouvernement du 11 novembre 2008. D'une durée de trois ans c'est-à-dire jusqu'en 2011, elle comprend les trois volets suivants: utilisation généralisée des semences de qualité, conduite en professionnel de la production de semences et instauration d'un environnement incitatif et sécurisant pour le développement de la filière semencière.

Dans le cadre d'un projet financé par l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) qui a pour but de renforcer le secteur semencier malgache,

un plan de travail a été élaboré pour le renforcement des capacités humaines et matérielles du service chargé du contrôle de qualité des semences et de l'homologation des variétés, la finalisation des réglementations semencières et l'appui aux établissements semenciers (Groupement de Producteurs Semenciers (GPS) et Centres Multiplicateurs de Semences (CMS) pour la production des semences. Etant donné le contexte actuel et le mode de production à Madagascar, plusieurs activités restent encore à faire concernant le secteur semencier du pays. Depuis plusieurs années, les paysans malgaches ne se souciaient pas de semences car ils les ont récupérées à partir de la récolte précédente. Ce scénario devrait être arrêté au profit de l'utilisation des semences de qualité par un effort de sensibilisation et de vulgarisation des avantages des semences produites par les semenciers professionnels. A cet effet, l'AMPROSEM déploie des efforts considérables pour une réforme profonde du secteur semencier de Madagascar en vue de lui donner une place de choix dans le développement agricole du pays.

Malgré le fait que beaucoup restent à faire pour le développement du secteur semencier, la détermination des parties prenantes des semences malgaches à aller de l'avant pour son amélioration est prometteuse pour qu'il puisse contribuer efficacement à la révolution verte du pays. L'AMPROSEM renforce la relation et la coopération avec les organisations régionales semencières. Elle collabore étroitement, entre autres, avec l'Association Africaine du Commerce des Semences (AFSTA) et le Comité Semencier de l'Afrique Orientale (EASCOM).

CONGRES DE L'AFSTA 2009 IN BRIEF

Par Justin Rakotoarisaona, Secrétaire Général de l'AFSTA
E-mail: afsta@afsta.org

Le neuvième congrès de l'AFSTA a été tenu au Cap, Afrique du Sud du 2 au 6 mars 2009. Le Président de l'Association Nationale Semencière de l'Afrique du Sud (SANSOR), M. Paul Marais a présidé la cérémonie d'ouverture.

Le congrès de l'AFSTA 2009 a attiré 230 délégués venant de 35 pays, y compris les représentants des organisations régionales et internationales telles que l'International Seed Federation (ISF), L'Association Internationale d'Essais des Semences (ISTA), l'Association Semencière de l'Asie et Pacifique (APSA), l'Organisation Africaine pour la Propriété Intellectuelle (OAPI), l'Organisation Régionale des Droits de Propriété Intellectuelle (ARIPO), l'Union pour la Protection des Obtentions Végétales (UPOV), et l'Organisation pour l'Agriculture et l'Alimentation des Nations Unies (FAO).

Les délégués qui ont activement participé aux discussions ont été satisfaits et la qualité des présentations.



Délégués du congrès 2009 à la cérémonie d'ouverture

Le thème principal du congrès a été le « commerce des semences ». Comme chaque année, le congrès 2009 a été une excellente opportunité pour les délégués pour discuter et échanger des vues entre eux sur plusieurs points.

Le congrès a été précédé par deux ateliers de demi-journée. Un atelier sur « la Protection des Obtentions Végétales » animé par l'Union pour la Protection des Obtentions Végétales (UPOV) et un autre sur « le Traitement des Semences » animée par la Syngenta et au cours duquel les experts en traitement des semences ont partagé leurs expériences sur les équipements d'application de produits de protection de

semences, la compréhension des interactions Semences/Produits de Protection sur lots de l'année et lots de report, la sécurité des opérateurs et stewardship et le marché mondial de la protection de semences, entre autres.

Tous les thèmes tels que les forces et les faiblesses du commerce des semences en Afrique vis-à-vis du commerce des semences du reste du monde, la promotion du commerce des semences en Afrique, les opportunités, les contraintes et le développement récent sur le commerce des semences en Afrique, l'industrie semencière africaine face à la crise alimentaire, la stratégie pour la mise en œuvre des réglementations semencières harmonisées pour devenir une réalité pour la promotion du commerce des semences et l'analyse de la situation de la commercialisation et de l'utilisation des espèces Génétiquement Modifiées en Afrique vis-à-vis du reste du monde – Le cas de l'Afrique du Sud, ont été bien suivis. Au cours de l'Assemblée Générale 2009, un nouveau Conseil d'Administration a été élu et 8 nouveaux membres ont été approuvés.

Les objectifs de l'AFSTA continuent à être l'organisation des formations techniques relatives aux semences pour renforcer la capacité des ses membres en 2009/2010, renforcer la connaissance de ses membres sur la gestion de l'assurance de qualité des semences, et le marketing des semences. Elle continuera à soutenir activement le processus d'harmonisation de la législation des semences dans les sous-régions.

Le congrès annuel de l'AFSTA est sûrement un événement repéré et attendu. Le prochain congrès 2010 aura lieu à Bamako, Mali du 1^{er} au 5 mars 2010. Le Comité National d'Organisation du congrès 2010 a déjà travaillé sans relâche pour assurer qu'il répond à vos attentes sous tous ses aspects.

MISE EN PLACE DES REGLEMENTATIONS DES ESSAIS DE PERFORMANCE VARIETALE NATIONALE AU KENYA

Par le Secrétariat de la STAK, E-mail : stak@stak.or.ke

Dans l'esprit du partenariat du secteur public et secteur privé, l'Association du Commerce des Semences du Kenya (STAK) a travaillé avec le gouvernement kenyan, ses agences de réglementations et les parties prenantes de l'industrie semencière pour élaborer les réglementations des essais de performance

variétale nationale (NPT) pour régir l'évaluation (essai), l'homologation et l'inscription des variétés au Kenya. L'objectif de ces réglementations est de faciliter l'homologation en vue d'améliorer l'accès des agriculteurs aux variétés améliorées. Elles établissent deux comités qui sont un comité technique (NPT) formé par des experts en espèce pour évaluer les données des essais et recommande l'homologation et un autre comité chargé de la politique (homologation des variétés nationales) pour réglementer le processus. Les deux comités sont composés par des parties prenantes des semences importantes. Elles prévoient aussi une disposition pour le processus d'harmonisation de l'homologation des variétés pour tenir compte des conventions d'harmonisation semencières régionales en vue de faciliter l'élaboration de la liste des variétés régionale. En outre, elles stipulent la procédure de la demande de test de performance pour une nouvelle variété, le processus de sa publication au journal officiel et son inscription aux listes variétales nationale et régionale.

L'Association du Commerce des Semences du Kenya (STAK) a beaucoup contribué à l'aboutissement de ces réglementations sur les essais de performance variétale et qui sont déjà publiées par le Ministère de l'Agriculture dans le *Kenya Gazette Supplement No. 12 (Legislative Supplement No 8), Legal Notice No. 25 du 27 janvier 2009*. Le Kenya attend maintenant la mise en œuvre effective de la loi semencière 2008 pour la libéralisation totale du secteur semencier du Kenya.

Les cinq pays membres de la Communauté de l'Afrique de l'Est (Kenya, Ouganda, Tanzanie, Rwanda et Burundi) qui sont aussi membres du Comité des Semences de l'Afrique Orientale – EASCOM) sont encouragés à profiter des dispositions de ces réglementations pour accélérer l'homologation régionale et l'élaboration de la liste variétale régionale afin de renforcer le commerce des semences dans la région de l'EASCOM.

LE MINISTERE DE L'AGRICULTURE DU MALAWI HOMOLOGUE DES VARIETES DE MAIS TOLERANTES A LA SECHERESSE

Source: Crop Biotech Update of ISAAA

Les agriculteurs du Malawi profiteront bientôt des avantages de l'utilisation des variétés de maïs tolérantes à la sécheresse. Le Ministère de l'Agriculture a récemment homologué deux variétés de maïs tolérantes à la sécheresse

dans le District de Balaka, une région frappée souvent par la sécheresse dans le Sud du Malawi. Les variétés, créées par le Ministère de l'Agriculture, en collaboration avec le Centre International pour l'Amélioration du Blé et du Maïs (CIMMYT), peuvent tolérer la sécheresse et l'infertilité du sol de la région. Les deux variétés sont toutes les deux à pollinisation ouverte. Elles sont aussi résistantes aux diverses maladies qui attaquent le maïs en Afrique Sub-saharienne, y compris les virus et les maladies fongiques des feuilles.

Selon Africa News Science, les nouvelles variétés de maïs seront incluses dans le programme de subvention des intrants agricoles du Malawi. Ce programme est considéré comme à l'origine de l'autosuffisance alimentaire du pays. Le Secrétaire de l'Agriculture, Andrew Daudi, a dit : « Les agriculteurs ont adopté ces nouvelles variétés et leur ont même donné des noms locaux. Ce qui signifie qu'ils les apprécient surtout la ZM 309, une variété précoce, courte et résistante aux maladies ».

L'article complet peut être lu au site web suivant :

http://africasciencenews.org/asns/index.php/News/Latest/administrator/index.php?option=com_content&task=view&id=1104&Itemid=2

LANCEMENT DU FOND D'INVESTISSEMENT SEMENCIER POUR RENFORCER L'INDUSTRIE SEMENCEIRE AFRICAINE

*Source : Extrait du Communiqué de presse AGRA :
mary.mera@aac.co.ke*

L'Alliance pour une Révolution Verte en Afrique (AGRA), en partenariat avec le groupe Capital Agricole Africain (AAC) a lancé à Kampala, Ouganda, le Fonds Africain d'Investissement Semencier (ASIF). Au cours des cinq prochaines années, il investira au moins dans 20 petites et moyennes sociétés semencières en Afrique australe et orientale, pour donner une équité et une expertise à une industrie qui a languï pendant des décennies en vue d'entraîner l'accroissement de la productivité et des revenus d'au moins un million de ménages. Le but principal de l'ASIF est de fournir des semences de haute qualité aux agriculteurs africains pour améliorer leur revenu et leur qualité de vie. L'ASIF cible spécifiquement la promotion de la croissance des petites et moyennes sociétés semencières par un prêt à long terme dont l'intérêt est inférieur aux intérêts des prêts disponibles au marché. L'ASIF comblera ainsi le manque de fonds pour le développement agricole africain pour financer

son secteur semencier sous-développé et sous-capitalisé. A travers l'Afrique orientale et australe, il y a plus de 50 petites et moyennes sociétés semencières africaines comparées à une centaine qui sont fonctionnelles en Europe ou aux Etats Unis. Pour combler cette lacune, l'ASIF travaillera dans 8 pays : Kenya, Tanzanie, Ouganda, Rwanda, Ethiopie, Mozambique, Malawi et Zambie. Les ventes des semences des sociétés semencières africaines qui a été doublé en 4 ans est approximativement de 2,5 millions en 2006. Pourtant, en Afrique orientale et australe, seulement environ un tiers du maïs (l'aliment de base principal de la région) est produit à partir des variétés améliorées. La semence africaine constitue seulement une petite fraction du marché semencier mondial qui est estimé à 30 milliards. L'absence d'une industrie semencière forte a limité le choix des agriculteurs. Les agriculteurs de subsistance (qui produisent la plupart des aliments consommés en Afrique) ne peuvent pas s'acheter ni accéder aux semences de qualité des variétés à haut rendement des espèces qui forment leur aliment de base. Malgré le fait que la semence améliorée assure plus de la moitié de l'augmentation du rendement général, les agriculteurs de subsistance africains doivent utiliser les semences de ferme dont la qualité a été détériorée au fil des années et qui donne le rendement mondial en céréale le plus bas et cause la famine et la malnutrition chroniques.

Le partenariat AGRA-AAC a pour but de renforcer une industrie semencière régionale compétitive, efficiente et bien financée avec des motivations commerciales pour produire, distribuer et commercialiser des semences des variétés qui répondent aux demandes des agriculteurs.

L'investissement de l'AGRA dans l'ASIF fait partie de l'approche complète pour aider des millions de petits agriculteurs et leur famille à mettre fin à la pauvreté et à la famine. L'AAC est un fonds d'agrobusiness diversifié créé en Ouganda en 2004 et qui a des expériences pour la croissance des agrobusiness en faveur des africains pauvres.

Capital-risque pour les Entrepreneurs semenciers
Parallèlement au capital d'investissement, le fonds fournira aussi des services pour le développement des businesses, y compris le conseil sur les questions relatives à la production, au stockage et à la distribution et à la gestion des sociétés semencières. Les

distributeurs seront aussi formés sur l'utilisation appropriée des semences et des autres intrants tels que l'engrais pour garantir leur utilisation efficace et sans risque pour l'environnement. L'ASIF mettra en œuvre une politique du genre qui vise à employer activement les femmes comme des entrepreneuses, travailleuses et petites agricultrices. Les femmes constituent la majorité des petits agriculteurs africains et ont le plus d'impacts sur la vie de leur famille mais elles font face à plusieurs obstacles pour l'éducation, la formation et l'accès à la finance.

En plus de ses prêts pour au moins 20 sociétés semencières africaines, l'ASIF investira dans 10 businesses débutants à grand potentiel. Chacun de ces prêts est entre 50.000 US\$ et 1.500.000 US\$. Le fonds cherchera à obtenir 3% de retour en investissement.

Malgré le fait que le maïs sera une espèce importante pour le programme, les sociétés semencières des cultures vivrières telles que le haricot, le niébé, le pois chiche, le riz, le mil et autres espèces seront encouragées à faire une demande de prêt. Pour être qualifiées, les sociétés semencières auront besoin de remplir les critères dans les trois principaux domaines suivants : entreprise, performance et critères de développement tels que la création d'emploi, le développement des compétences pour la communauté rurale et les contributions à la conservation de l'environnement.

Upcoming events:

- 18th – 21st April 2009: Atelier de l'ISTA sur la vigueur des semences à Mashhad, Iran.
- 25 – 27 mai 2009: Congrès de l'ISF 2009, Antalya, Turquie.
- 15 – 18 juin 2009: Réunion annuelle de l'ISTA à Glattbrugg (Zurich), Suisse.
- 20 – 24 juin 2009: 126^e Convention annuelle de l'ASTA, Hyatt Regency in Scottsdale Gainey Ranch Resort & Spa Scottsdale, Arizona, USA.
- 8 – 12 novembre 2009: Congrès annuel de l'APSA, Bangkok, Thaïlande.
- 1st – 5th March 2010: Congrès annuel de l'AFSTA 2010 à Bamako, Mali.

EQUIPE D'EDITION :

- Justin Rakotoarisoana, AFSTA Secretary-General
- Charles K. Nyachae, Information Officer, AFSTA

Désistement :

L'Association Africaine du Commerce des Semences (AFSTA) a pris toute précaution pour la précision des informations données par son Secrétariat, mais elle n'accepte aucune responsabilité pour des erreurs qui pourraient toutefois exister dans ce journal. Les articles écrits par les auteurs ne peuvent pas nécessairement refléter les points de vue du Secrétariat de l'AFSTA, de son CA ou ses membres.

Tel: (+254-20) - 272 7860 / 272 7853

Fax: (+254-20) - 272 7861

E-mail: afsta@afsta.org

Site web: www.afsta.org